



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 Mars 2021

PRESENTS :

MM PERO Franck, Anne COUPLEZ, 1^{er} adjoint, Nicolas ROBIN, 2^{ème} adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3^{ème} adjoint, MM Jérémy MESSAOUDI, 4^{ème} adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5^{ème} adjoint, Pierre ARMAND, 6^{ème} adjoint, Sylvie BERNARD-MUZE, Joseph MASSARD, Ingrid DUPUIS, Sandrine VENTRE, Xavier SIBILLE, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume PY, Patrick GAZAN et Patrick BERNARD.

ABSENTS EXCUSES : MM Mylène BEYAERT a donné procuration à Guillaume PY, Martine BOLIN-SIMIAN a donné procuration à Sylvie BERNARD, Nathalie PARTIOT-PERICAT a donné procuration à Nicola ROBIN, Daniel RATAJCZAK a donné procuration à Franck PERO, Béranger MARTIN, Christian ROERO et Cynthia RENAUDIER.

Début de la séance à 21h.

Secrétaire de séance : M Sandrine VENTRE.

Présentation des cinq jeunes volontaires du service civique à l'assemblée : MM Clara VINCENDEAU et Mattéo RAIMBAULT, en mission auprès du CCAS MM Erwan BOLLA et Louis CLAIR en mission auprès de la médiathèque, et M Gabriel MUNOZ, auprès de l'équipe de l'accueil de loisirs.

1) Validation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020

Accepté à l'unanimité

2) Approbation du compte de gestion 2020 de la commune

Le Maire présente le compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier de Saint Maximin en précisant que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2020 de la commune.

Accepté à la majorité

Contre : MM Patrick BERNARD et Patrick GAZAN

3) Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget annexe de l'eau (convention avec la CAPV)

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau établi par le Trésorier de Saint Maximin est en tout point conforme au compte administratif 2020.

Accepté à la majorité

Contre : MM Patrick BERNARD et Patrick GAZAN

4) Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement (Convention avec la CAPV)

Le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement établi par le Trésorier de Saint Maximin est en tout point conforme au compte administratif 2020.

Accepté à la majorité

Contre : MM Patrick BERNARD et Patrick GAZAN

5) Approbation du Compte Administratif 2020 de la commune

Le compte administratif du budget principal de la commune fait ressortir un excédent total de 116 599.41 €

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultats reportés	Résultat de clôture
fonctionnement	1 972 776.24	2 400 935.93	747 218.58	1 175 378.27
investissement	3 032 617.70	1 388 398.30	585 440.54	-1 058 778.86
Excédent total				116 599.41

Monsieur le Maire est sorti de la salle pendant le vote du CA qui a été approuvé à la majorité.

Contre : MM Patrick BERNARD et Patrick GAZAN

6) Approbation du Compte administratif 2020 du Budget annexe de l'eau (convention avec la CAPV)

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice
Exploitation	37 168.64	37 168.64
Investissement	691 796.40	691 796.40

Monsieur le Maire est sorti de la salle pendant le vote du CA qui a été approuvé à la majorité.

Contre : MM Patrick BERNARD et Patrick GAZAN

7) Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget annexe de l'assainissement (convention avec la CAPV)

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice
Exploitation	40 415.43	40 415.43
Investissement	18 145.20	18 145.20

Monsieur le Maire est sorti de la salle pendant le vote du CA qui a été approuvé à la majorité.

Contre : MM Patrick BERNARD et Patrick GAZAN

8) Actualisation du tableau des effectifs de la commune au 1^{er} mars 2021
Filière Administrative

EMPLOI	GRADES	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Secrétaire général	Attaché territorial	1 poste à 35h Non pourvu
Responsable service administratif	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
Agent administratif comptable	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
Agent administratif CCAS et médiathèque	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 30h
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1 poste à 35h 1 poste à 35h Non pourvu
Agent administratif urbanisme	Adjoint administratif	1 poste à 35h
Agent administratif communication	Adjoint administratif	1 poste à 35h

Filière Technique

EMPLOI	GRADES	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Responsable service technique	Technicien	1 poste à 35h
Agent technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
Agent technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Agent technique	Adjoint technique	2 postes à 35h
Agent technique entretien des locaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 postes à 35h 1 poste à 30h 1 poste à 28h72
Agent technique entretien des locaux	Adjoint technique	2 postes à 20h

Filière Animation

EMPLOI	GRADES	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Responsable du service	Animateur	1 poste à 35h
Agent d'animation	Adjoint d'animation	3 postes à 35h

Filière Culturelle

EMPLOI	GRADES :	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Responsable médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Agent du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 poste à 28h

Filière Sociale

EMPLOI	GRADES	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
ATSEM	ASPEM 1 ^{ère} classe	2 postes à 35h 1 poste à 28h 1 poste à 24h30

Filière Police

EMPLOI	GRADES	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire
Responsable Police Municipale	Brigadier-Chef principal	1 poste à 35h
Brigadier	Gardien-brigadier	1 poste à 35h

Adopté à l'unanimité.

9) Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le report de ce point à la prochaine séance. Accepté à l'unanimité.

10) Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'habillement des membres du Centre Communal des Feux de Forêts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès du Conseil Départemental du VAR pour l'acquisition des vestes et pantalons des agents du CCFE. Il propose à l'assemblée d'approuver cette dépense pour les membres du CCFE et de l'autoriser à solliciter une subvention d'un montant de 324.24 €

après du Conseil Départemental du Var, le montant de cet habillement s'élevant à la somme de 648.48 € TTC.

Accepté à l'unanimité.

11) Approbation du bail mobilité et fixation du loyer

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a proposé un bail mobilité de six mois à un volontaire du service civique pour l'appartement meublé situé au-dessus du cinéma, impasse Sadi Carnot, rue République.

Il propose à l'assemblée d'approuver ce bail à compter du 1er mars 2021.

Il sollicite de l'assemblée son approbation pour convenir d'un loyer de 350 €/mois, le montant des charges liées à sa consommation (eau, électricité, gaz,...) étant inclus dans ce loyer.

Il précise qu'un état des lieux a été réalisé.

Accepté à l'unanimité

12) Approbation mise en vente des bâtiments de l'ancienne mairie et du foyer rural

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2021-03-03 par laquelle il a donné son accord sur la mise en vente des deux bâtiments communaux suivants : l'ancienne mairie, immeuble cadastré section N n°128 et le foyer rural, immeuble cadastré section N n°400.

Il précise que le service des domaines a émis son avis sur la valeur vénale de ces biens, soit

216 000 € pour l'ancienne mairie et 57 000 € pour le foyer rural.

Il propose à l'assemblée de fixer le prix de leur mise en vente à :

- 220 000 € pour l'ancienne mairie

- 75 000 € pour le foyer rural.

Accepté à l'unanimité.

13) Approbation travaux forestiers en tant que mesure compensatoire au défrichement pour construction parc photovoltaïque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

URBA 59 est autorisé par décision préfectorale du 27 mars 2020 à défricher 114 000 m2 de terrain sur la commune de BRAS, parcelles cadastrées G 8 à 11, pour construire un parc photovoltaïque.

La réglementation actuelle impose au bénéficiaire du défrichement une mesure compensatoire au défrichement à payer au Fonds stratégique pour la forêt et le bois ou à s'acquitter par la réalisation de travaux sylvicoles d'un montant équivalent.

L'Office National des Forêts (ONF) a proposé à URBA 59 que cette somme (116 280 €) soit allouée à des travaux en forêt communale de BRAS, parcelles forestières 1, 2 et 4 relevant du régime forestier.

Il s'agira de réaliser des travaux de :

- Elagage de pénétration à hauteur d'homme

- Broyage des rémanents dans les inter-bandes.

Ces travaux n'auront aucun impact financier pour la commune.

Accepté à l'unanimité

Abstentions : Patrick BERNARD et Patrick GAZAN

14) Approbation travaux forestiers en tant que mesure compensatoire au défrichement pour la construction du réservoir

La commune de BRAS est autorisée par décision préfectorale du 22 avril 2020 à défricher 1 000 m2 de terrain sis sur la commune de BRAS, parcelle cadastrée n° N 682, pour construire un réservoir d'eau.

La réglementation actuelle impose au bénéficiaire du défrichement une mesure compensatoire au défrichement à payer au Fonds stratégique pour la forêt

et le bois ou à s'acquitter par la réalisation de travaux sylvicoles d'un montant équivalent.

L'ONF a proposé à la commune que cette somme (1 000 €) soit allouée à des travaux en forêt communale, parcelle forestière 1 relevant du régime forestier.

Il s'agira de réaliser des travaux d'élagage de pénétration sur une hauteur de 2m dans une zone de 0.2Ha.

Ces travaux n'auront aucun impact financier pour la commune.

Accepté à l'unanimité.

15) Approbation transfert de compétence optionnelle n°7 des communes du VAL et de BRENON au profit du SYMIELECVAR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Vu la délibération du 24/02/2020 de la commune du VAL actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR.

Vu la délibération du 24/10/2020 de la commune de BRENON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 au profit du SYMIELECVAR.

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ces transferts.

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence, D'approuver ces transferts.

Accepté à l'unanimité.

Abstentions : Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

16) Approbation transfert de compétence optionnelle n°8 de la commune de LA CADIÈRE D'AZUR au profit du SYMIELECVAR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Vu la délibération du 27/11/2020 de la commune de LA CADIÈRE D'AZUR actant le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert.

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du CGCT et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence,

D'approuver ce transfert

Accepté à l'unanimité.

Abstentions : Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

17) Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association BILBOK

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, sa délibération n°2020-137-07 du 15 décembre 2020 relative à l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 à intervenir avec l'association BILBOK 83.

Il précise que suite aux remarques de Monsieur le Trésorier de Saint Maximin, sur la légalité de l'avance de trésorerie consentie, il y a lieu d'annuler la délibération n°2020-137-07.

Il propose à l'assemblée d'approuver la convention modifiée présentée par l'association Bilbok, qui s'engage à gérer et animer un espace pour les jeunes de 11 ans à 17 ans sur la commune avec toutes les garanties de techniques et de sécurité, en totale conformité avec la législation et la réglementation.

Elle a une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Maire propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 7 000 €, plus une subvention annuelle de 4 000 € la 1^{ère} année, puis 4 000 € la deuxième et troisième année.

Il sollicite de l'assemblée son autorisation pour signer cette convention.

Accepté à l'unanimité

18) Approbation convention avec la SPA et l'association Chats/Dogs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention intervenue avec la Société Protectrice des Animaux afin de lutter contre la prolifération des chats errants sur la commune, pour un montant de 500 € par an, depuis quelques années.

Il précise qu'en 2021 cette convention est tripartite. La SPA s'associe à l'association CHATS/DOGS, responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'action.

Il sollicite l'approbation de cette convention, par laquelle la commune s'engage à verser une subvention de 500 € à la SPA pour atteindre ses objectifs, à savoir la capture, la stérilisation et l'identification de dix chats errants. Il précise que la SPA fait appel à l'association CHATS/DOGS pour la capture et l'identification des chats, association de protection animale pour la réalisation des objectifs visés, sous sa responsabilité.
Accepté à l'unanimité.

19) Approbation convention de financement formation auprès du CIMEA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de financement à intervenir avec CEMEA PACA pour la formation au Certificat Complémentaire Diriger un Accueil Collectif de Mineurs, de Monsieur MARI Thomas, adjoint d'animation.

Il rappelle que ce diplôme est nécessaire au bon fonctionnement du Centre de Loisirs et permettra à Monsieur MARI Thomas de remplacer le directeur pendant ses absences. Le coût de cette formation s'élève à la somme de 1 071 €.

Il sollicite l'approbation du Conseil Municipal sur cette convention.
Accepté à l'unanimité

20) Approbation reconduction du contrat de services Berger levrault

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le contrat de services Bles BL connect à renouveler avec la société Berger-Levrault, relatif aux logiciels utilisés par le service comptabilité et comprenant :

- Les échanges de données comptables (Hélios)
- Le parapheur électronique
- Les mails sécurisés,

Pour un coût de 215.01 € HT annuel.

Ce contrat prend effet le 1^{er}/05/2021 et est établi pour une durée de 3 ans. Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer ce contrat.

Accepté à l'unanimité.

21) Approbation règlement intérieur et Charte du service civique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2020-117-09 du 10/11/2020 par laquelle il s'engageait dans le dispositif de service civique.

Il propose à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur du volontaire en mission de service civique à la mairie de BRAS ainsi que la charte des valeurs du volontaire au service civique de BRAS.

Accepté à l'unanimité.

22) Subventions associations

AFM TELETHON : Refus

Secours catholique : 200 €

Accepté à l'unanimité.

23) Questions diverses

Néant

La séance est levée à 22h15.